



***Projet d'évaluation des
apprentissages et des acquis des
élèves dans le cadre de la réforme du
lycée général et technologique Bossuet
de Condom***

Sommaire

.....	1
1.Préambule commun à toutes les disciplines et spécialités.....	3
2.EPS.....	4
3.Langues vivantes.....	4
4.Lettres.....	5
5.Histoire-géographie et Enseignement moral et civique (EMC).....	6
6.Philosophie.....	7
7.Enseignement scientifique.....	8
8.Mathématiques.....	8
9.Management sciences de gestion et du numérique (STMG).....	9
10.Economie et Gestion Economie Droit Terminale (STMG).....	11
11.Arts Appliqués (STD2A).....	12
12.Arts Plastiques.....	13
13.Humanités, littérature, philosophie.....	14
14.Mathématiques.....	14
15.Physique Chimie.....	15
16. Musique.....	16
17. Numérique Sciences informatiques (NSI).....	17
18.Sciences économie et sociales	17
19.Sciences de la Vie et de la Terre.....	18
20.Langues et cultures de l'antiquité (LCA) – option facultative.....	19

1. Préambule commun à toutes les disciplines et spécialités

La note de service du 28 juillet 2021 (Lien Eduscol - [Modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022](#)) précise les modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat :

« Le diplôme du baccalauréat est délivré, dans la voie générale et dans la voie technologique, au vu des résultats obtenus par le candidat, d'une part à des **épreuves terminales qui représentent 60% de sa note globale**, et d'autre part aux évaluations organisées pendant sa scolarité en **classes de première et de terminale** dans le cadre d'un **contrôle continu qui représente 40% de sa note globale**. Les résultats obtenus pendant le cycle terminal dans des enseignements optionnels sont également pris en compte pour l'examen. »

Ce projet collectif débattu au lycée en assemblées plénières, en conseils d'enseignements et en conseil pédagogique, s'inscrit dans le cadre règlementaire fixé au niveau national. Son objectif est d'expliquer les modalités d'évaluation conduisant aux moyennes figurant sur les bulletins scolaires. Il est révisable tous les ans.

Le projet d'évaluation repose sur le **respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité** prévue par l'article L.511-1 du code de l'éducation et par le règlement intérieur de l'établissement.

À ce titre, les élèves doivent **accomplir tous les travaux écrits et oraux demandés** par les enseignants et **se soumettre aux modalités d'évaluation**.

Toute absence prévue doit être signalée à la vie scolaire en amont, et à fortiori à une évaluation. Elle doit être justifiée au retour de l'élève (raison médicale, motif impérieux avec pièces justificatives à l'appui). Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant **porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation pourra spécifiquement être organisée à son intention**. La situation sera étudiée conjointement par les équipes pédagogique et éducative. Ce rattrapage pourra avoir lieu le mercredi après-midi ou sur un créneau décidé par l'enseignant selon les contraintes d'organisation liées à la durée ou à la surveillance.

En cas d'absence non justifiée à une évaluation, l'enseignant sera en droit d'attribuer la note zéro.

Le traitement des fraudes est assimilable à celui mis en place lors des examens avec un signalement au chef d'établissement des éléments constitutifs de la fraude. L'élève sera reçu par le personnel de direction référent, le professeur concerné et le CPE. Si la fraude est avérée, les équipes pourront neutraliser la note ou mettre un 0.

Dans le cadre du contrôle continu, pour avoir une moyenne annuelle, l'élève doit disposer de deux moyennes semestrielles. Toutes les notes des évaluations comptent non seulement dans les bulletins mais aussi pour Parcoursup.

Pour l'examen, **si un élève ne dispose pas d'une des deux moyennes semestrielles dans un ou plusieurs enseignements, une épreuve ponctuelle de remplacement pourra être organisée** dans chaque enseignement concerné sous l'autorité du chef d'établissement après avis de l'équipe enseignante.

La note sera retenue en lieu et place de la moyenne annuelle manquante. Si un élève ne se présente pas à une épreuve ponctuelle sans justificatif recevable (règlementation examen), sa note sera de 0.

2. EPS

L'évaluation en EPS repose :

- Sur une dimension formative qui permet aux élèves de se situer et d'apprendre
- Sur une dimension sommative qui atteste du niveau de maîtrise au terme d'un temps d'apprentissage

La note d'examen s'appuie sur trois temps certificatifs organisés pendant l'année de terminale dans des activités physiques, sportives, artistiques (APSA) différentes. Les APSA sont déclinées dans le protocole d'évaluation d'examen validé par le corps d'inspection.

Plusieurs situations d'évaluation sont envisagées selon les activités retenues.

La moyenne trimestrielle repose sur :

- Une évaluation formative par séance (1 point). Maximum 8 points par cycle d'activité physique.
- Une évaluation sommative (12 points)
- Une variable d'ajustement : progression et haut niveau d'engagement (2 points maximum). Cette dernière permettra de valoriser la progression sur le cycle et le niveau d'engagement.

L'assiduité règlementaire (code de l'éducation et règlement intérieur) indispensable à l'évaluation du niveau de l'élève puisque chaque séance fait l'objet d'une évaluation.

En conséquence, toute absence doit être justifiée par les responsables légaux. La recevabilité du motif sera appréciée par l'enseignant. En cas d'absence sur au moins deux absences consécutives, une dispense médicale sera nécessaire.

3. Langues vivantes

Description du projet disciplinaire :

Les élèves sont évalués par compétence, dans chacune des activités de communication langagières que sont la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression orale en continu et en interaction) et l'expression écrite.

Les évaluations s'inscrivent dans le cadre des programmes de LV de l'Education Nationale et du CECRL (cadre européen commun de référence pour les langues).

Aspect quantitatif :

Nombre minimum de notes qui constitueront la moyenne : Pour que la moyenne en LV soit considérée comme représentative, elle devra être composée de la totalité des évaluations d'Activités de Communication Langagières proposées par l'enseignant (CO/EOC/EOI/CE/EE) et de notes en évaluations de connaissances (lexique, grammaire, conjugaison...).

Les activités langagières seront toutes évaluées au cours de l'année scolaire.

Aspect qualitatif :

Quelles sont les situations d'évaluation qui permettront de construire une moyenne représentative du niveau des élèves ?

- Type d'évaluation

Les évaluations interviendront en cours de séquence (formatif) et en fin : projet final(sommatif) et seront adossées aux axes du programme qui sont travaillés en classe. Les évaluations sommatives auront un poids prépondérant dans la moyenne.

- Nature des situations proposées :

Les élèves pourront être évalués tant en classe qu'à la maison à l'oral, à l'écrit, de manière individuelle et collective.

Autres :

- Pour tous les candidats scolaires, y compris ceux inscrits en section linguistique, les professeurs de langue vivante A et de langue vivante B apprécient le niveau dans chaque activité langagière à la fin de la classe de terminale, sans que les candidats aient à subir une évaluation supplémentaire, dédiée à cette attestation. L'évaluation s'inscrit pleinement dans le contrôle continu. Cette appréciation du niveau de compétence des candidats scolaires est saisie dans le livret scolaire qui comporte, pour les langues, six niveaux pour chacune des quatre compétences correspondant aux six niveaux du CECRL.
- Pour les élèves des séries technologiques l'expression orale en continu et en interaction sera évaluée dans le cadre de l'enseignement technologique en LV. L'appréciation du niveau de compétence du candidat est portée avec le professeur chargé de l'ETLV.

Point de vigilance :

Face au constat de l'utilisation croissante des outils de l'Intelligence Artificielle dans la réalisation des travaux en classe ou hors la classe, les enseignants attirent l'attention sur les points suivants :

- Toutes les recherches sont les bienvenues.
- Néanmoins les enseignants se réservent le droit de ne pas évaluer et/ou de sanctionner toute production qu'ils estimeront non personnelle et en trop grand décalage avec le travail d'acquisition mené en classe (copier/coller de sites internet, Chat GPT...)

4. Lettres

Description du projet disciplinaire :

Les évaluations seront formatives et sommatives, en nombre suffisant (minimum trois par semestre) pour attester des compétences et connaissances des élèves. Elles seront organisées en lien avec les exigences des Epreuves anticipées de Français.

Les situations d'évaluation qui permettront de construire une moyenne représentative du niveau des élèves peuvent être selon les trimestres:

- ! Contrôle de lecture
- ! Contrôle de connaissance
- ! Contrôle de grammaire
- ! Ecrits d'appropriation
- ! Expression orale
- ! Devoirs « type bac » (commentaires, dissertations, contractions de texte et essais), sous forme partielle ou complète.

Les situations proposées peuvent être de diverses natures :

- ! Certains devoirs pourront être donnés à faire à la maison et faire l'objet d'une évaluation.
- ! Les devoirs « type bac » (complets ou partiels) ont un poids prépondérant dans la moyenne.

5. Histoire-géographie et Enseignement moral et civique (EMC)

Principes / projet d'évaluation

Dans un objectif de continuité avec le collège et de progression sur les trois années du lycée, et dans la perspective des épreuves du BAC et de préparation au supérieur, le projet prendra appui sur les points suivants :

1. Pour être représentative, la moyenne sera constituée de **4 notes minimum par semestre** dans le tronc commun des séries générales et technologiques en HG et en EDS HGGSP (dont au moins **trois épreuves type BAC par semestre** durant le cycle terminal).
2. En EMC, considérant le volume horaire imparti (0,5h hebdomadaire), **trois évaluations minimum par semestre** auront lieu dans la mesure du possible, pour constituer une moyenne.
3. L'évaluation recouvre une pluralité de situations : formatives en cours de thème, sommatives en fin de thème, oraux, travaux de groupes, utilisation des TICE.
4. A l'entrée en 2^{nde}, une évaluation diagnostique est mise en place depuis 10 ans en liaison avec le collège, sur les repères en Histoire et en Géographie, en lien avec les thèmes introductifs du programme.
5. En EDS HGGSP, une épreuve d'entraînement (sujet et durée conformes à l'examen au BAC) pourra être organisée en terminale.

6. En continuité avec le collège, la mise en place des 3 formats d'évaluation (connaissances/application /tâche complexe) pour les 3 niveaux en séries générales et en séries technologiques en 2021 permet de rendre les apprentissages et les évaluations explicites, ils seront visibles sur les bulletins.
7. La progression des thèmes du programme et études de cas ou points de passage sont harmonisés sur un même niveau.
8. Conformément au bulletin officiel, l'évaluation se fait en fonction des « capacités travaillées et méthodes acquises » des programmes du lycée en HG_EMG.
9. Visant le supérieur et la préparation aux épreuves d'examen, les situations d'évaluation variées pourront donc être : tests de connaissance, synthèse, composition, **question problématisée, analyse de documents**, analyse critique de documents, croquis, oral, travaux individuels ou de groupe, en classe ou à la maison. Les sujets pourront être choisis dans la Banque nationale de sujets.
10. Il nous semble important *de conserver toutes les évaluations dans le bulletin et pour le contrôle continu*. Par semestre, chaque thème au programme fait l'objet d'une évaluation. Les temps d'évaluation sont variés: du sujet type bac aux oraux, en passant par les tests de connaissances ou encore les travaux de groupe, des recherches, des exercices en classe. La diversité des exercices proposés donne une moyenne plus globale et représentative de l'élève (ce que les formats rendent visibles) et préparent l'élève non seulement au bac mais aux études supérieures
11. En EMC, les types d'évaluation recourent des travaux individuels ou collectifs, en classe ou à la maison, à l'écrit comme à l'oral dans la mesure du possible.
12. Des échelles descriptives académiques et nationales -selon chaque épreuve en application du BO- sont distribuées et utilisées dès la 2nde en guise d'apprentissage et lors du cycle terminal pour préparer l'examen le BAC et l'entrée dans le supérieur (afin de favoriser la progression de l'élève et la transparence des critères attendus).

6. Philosophie

Il convient de rappeler avant toute chose que la pratique de la philosophie est inséparable d'une bonne maîtrise de la langue française. Par conséquent, l'évaluation en philosophie ne peut que tenir compte de la *correction de la langue* (orthographe, grammaire et, surtout, syntaxe). Dans la mesure où la dissertation et l'explication de texte ne sont pas seulement des exercices de réflexion, mais aussi des exercices rhétoriques, les élèves devront s'efforcer de tendre, dans la mesure du possible, vers une certaine élégance du style, privilégiant une expression rigoureuse et compatible avec l'écrit – et ce compte tenu, bien entendu, des qualités et des difficultés de chacun.

L'évaluation du semestre se fera principalement à partir d'exercices de type-bac : la dissertation et l'explication de texte. Et ce, car les élèves ne disposent que de peu de temps pour se familiariser avec ces exercices, nouveaux pour eux, avant l'épreuve du baccalauréat.

Néanmoins, il convient de noter que ces exercices, s'ils doivent être fait entièrement, nécessitent une durée de 4 heures consécutives. C'est pourquoi les devoirs, dont la durée est généralement de deux heures, ne porteront que sur une partie de l'exercice

(introduction de dissertation, partie de dissertation, construction d'un plan, analyse d'un argument dans un texte, repérage de l'organisation des idées d'un texte, etc.).

Au moins une épreuve blanche du baccalauréat (en 4 heures) sera organisée dans l'année.

Des devoirs à la maison sont régulièrement donnés. Il s'agit le plus souvent d'une réflexion sur un texte ou sur un sujet touchant une des notions au programme. Ces devoirs maison sont ponctuellement vérifiés et peuvent faire l'objet d'une évaluation chiffrée.

La participation orale doit être considérée comme cruciale pour la réussite de l'élève. En effet, la formalisation de la pensée commence à l'oral, pendant le cours, où l'élève doit faire régulièrement l'effort de s'exprimer de la façon la plus rigoureuse possible. C'est pourquoi une note de participation pourra être attribuée à l'élève à l'issue du semestre.

Enfin, il convient d'insister sur le fait qu'en philosophie, comme pour les autres disciplines, *le contenu du cours doit être appris et maîtrisé*. Si la philosophie laisse à l'élève une certaine liberté de réflexion, et même l'encouragement, celle-ci n'en suppose pas moins *la connaissance d'un certain nombre de textes* issus de l'histoire de la philosophie et étudiés pendant le cours. La lecture des textes fournis à l'élève par le professeur est donc une nécessité.

7. Enseignement scientifique

En classe de 1^{ère}, cet enseignement prend appui sur les SVT et la physique-chimie. En terminale, les mathématiques complètent ces deux disciplines scientifiques.

La moyenne prendra appui sur les points suivants :

- Une note fortement coefficientée de type banque nationale de sujets, en fin de trimestre. (Poids prépondérant).
- Au moins deux évaluations axées sur des compétences et connaissances mises en œuvre par chaque enseignant au cours du trimestre.

Exemple : QCM, application directe du cours, étude de documents, exposés, projet expérimental et numérique...

8. Mathématiques

Description du projet disciplinaire :

L'objectif de l'équipe de mathématiques est de proposer un projet permettant d'obtenir des moyennes significatives dans le cadre d'évaluations variées.

Aspect quantitatif :

- Nombre minimum de notes qui constitueront la moyenne : 3

En filières technologique et générale, les moyennes reposeront sur plusieurs notes dont au moins deux issues d'évaluations sommatives. Ces dernières porteront sur l'ensemble des connaissances que devront maîtriser les élèves à la fin d'un ou plusieurs chapitres.

Différentes situations d'évaluation permettront de construire une moyenne représentative du niveau des élèves :

Les évaluations pourront être de plusieurs types :

- ⤴ Les évaluations formatives
- ⤴ Les évaluations sommatives propres à chaque groupe ou communes
- ⤴ Les devoirs en temps libre
- ⤴ Des TP ou des compte-rendu de TP
- ⤴ Des évaluations orales
- ⤴ Des travaux de groupe
- ⤴ Des automatismes de calcul, des questions flash

- Nature des situations proposées

Les évaluations formatives ont lieu en cours de séquence d'apprentissage et visent à favoriser un travail régulier des élèves. Elles peuvent prendre par exemple la forme d'interrogations de cours, d'exercices d'application directe du cours, de QCM rapides.

Les évaluations sommatives ont lieu en fin de séquence et auront un poids prépondérant dans le calcul de la moyenne trimestrielle ou semestrielle.

Les devoirs en temps libre permettent à l'élève d'aborder des situations plus variées et pourront éventuellement contribuer au calcul de la moyenne.

9. Management sciences de gestion et du numérique (STMG)

Le management, sciences de gestion et numérique est divisé comme suit :

1^{ère} : sciences de gestion et numérique et management

Terminale : Management, sciences de gestion et numérique

Description du projet disciplinaire :

L'objectif est d'acquérir les concepts de base de ces deux matières et la méthodologie de l'épreuve afin de les utiliser dans des situations simples à partir de l'étude de documents variés.

Ce projet d'évaluation permet de vérifier les acquis des élèves relatifs aux connaissances de base qui seront approfondies tout au long du cycle (2 ans), et la maîtrise des concepts et mécanismes des sciences de gestion.

Différentes situations d'évaluation permettront de construire une moyenne représentative du niveau des élèves :

Différentes situations d'évaluation (permettront de construire une moyenne représentative du niveau des élèves:

! 9.1 En sciences de gestion et du numérique (1^{ère})

- Evaluations formatives lorsque sont abordées des notions complexes
- Eventuellement évaluations d'activités en fin de chapitre ou de cas pratiques effectués à la fin de chaque question de gestion.
- Evaluation de l'investissement des élèves (note de profil)
- Evaluations sommatives sous forme de devoirs sur table (2h) en fin de chaque question de gestion ou/et fin de thème ou sous thèmes pour vérifier les capacités des élèves à appliquer le cours en maîtrisant les concepts de base (Poids plus important dans la moyenne)

Au second semestre de l'année de 1^{ère}, l'étude de gestion donne lieu à une évaluation spécifique :

- Une note sera attribuée pour la conduite de l'étude et la synthèse rédigée
- Une note sera attribuée pour la présentation orale type grand oral sans support.

! 9.2 En Management (1^{ère})

- Evaluation diagnostique : au début de chaque chapitre, majoritairement à l'oral et, ne donnant pas lieu à une notation mais à une exploitation des connaissances déjà acquises.
- Evaluation formative : les activités et les entraînements vers le bac réalisés à la fin de chaque chapitre, application du cours à des situations courtes, peuvent être l'objet d'évaluation. (Sur table ou à l'oral, majoritairement en binôme et coefficient 0.25).
- Evaluation sommative : tous les 1 ou 2 chapitres une évaluation portant sur l'acquisition des nouvelles compétences et la capacité à les réinvestir par le biais de documents variés. (Sur table ou à l'oral, seul ou en groupe, coefficient 1 ou 2) + potentiellement, à partir du semestre 2, devoir de fin de thème, 3 ou 4 chapitres, voir type bac, sur étude d'une situation cohérente à partir de documents variés (1 à 3h) (sur table, seul ou en binôme, avec un coefficient allant de 1 à 3).

! 9.3 Management sciences de gestion et du numérique (Terminale)

- Évaluation diagnostique : au début de chaque chapitre, majoritairement à l'oral et, ne donnant pas lieu à une notation mais à une exploitation des connaissances déjà acquises, notamment en 1^{ère} en Sciences de Gestion et Numérique et/ou en Management.
- Évaluation formative : les activités et les entraînements vers le bac réalisés à la fin de chaque chapitre, application du cours à des situations courtes, peuvent être l'objet d'évaluation. (majoritairement en binôme et coef 0,25) Pour vérifier l'implication et le sérieux des élèves ainsi que les notions qu'ils doivent retravailler.

- Évaluation sommative : tous les 1 ou 2 chapitres une évaluation portant sur l'acquisition des nouvelles compétences et la capacité à les réinvestir par le biais de documents variés. (Sur table, seul et coef 1 ou 2) + 4 ou 5 Bacs Blancs, mise en situation réel de l'examen final pouvant porter sur toutes les notions vues en 1ère en Sciences de Gestion et Numérique et/ou en Management et en terminales en Management, Sciences de Gestion et Numérique, pour préparer au mieux l'élève à l'examen final et lui indiquer ses éventuelles faiblesses afin qu'il puisse les retravailler. (Sur table, 4h, majoritairement coef 4)

10. Economie et Gestion Economie Droit Terminale (STMG)

Description du projet disciplinaire :

En première, l'objectif est d'acquérir les concepts de base, le vocabulaire économique et juridique, afin de les utiliser dans des situations simples, à partir de l'étude de documents variés.

En Terminale, les notions de base acquises en première serviront à l'analyse de documents plus complexes. Les compétences méthodologiques des élèves, leurs capacités d'analyse, de synthèse et d'argumentation seront évaluées. L'argumentation conduira l'élève à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre en tenant compte des logiques propres de chaque enseignement ainsi que des démarches et méthodes spécifiques.

La moyenne sera constituée d'au moins trois notes (économie droit confondus).

Différentes situations d'évaluation permettront de construire une moyenne représentative du niveau des élèves :

! En première :

- Évaluation diagnostique : au début de chaque chapitre, majoritairement à l'oral et, ne donnant pas lieu à une notation mais à une exploitation des connaissances déjà acquises.
- Évaluation formative : les activités et les entraînements vers le bac réalisées à la fin de chaque chapitre, application du cours à des situations courtes, peuvent être l'objet d'évaluation. (Sur table ou à l'oral, majoritairement en binôme et coef 0,25)
- Évaluation sommative : tous les 1 ou 2 chapitres une évaluation portant sur l'acquisition des nouvelles compétences et la capacité à les réinvestir par le biais de documents variés. (Sur table, seul et coef 1 ou 2) + potentiellement, à partir du 2ème semestre, devoir de fin de thème, 3 ou 4 chapitres, voir type bac, sur étude d'une situation cohérente à partir de documents variés (1 à 3h) (sur table, seul ou en binôme, avec un coef allant de 1 à 3)

! En Terminale :

- Évaluations formatives de certains chapitres (quand les notions sont plus complexes)
- Possibilité d'évaluer les activités, les objectifs bacs ou les applications méthodologiques réalisées à la fin de chaque chapitre : application du cours à des situations courtes
- Note de profil et d'investissement comportant la participation orale
- A la fin de chaque thème, un bac blanc aura lieu à partir de novembre/décembre (5 à 6 bacs blancs de 4 h prévus) pour vérifier la capacité à appliquer le cours en maîtrisant les concepts de base et à argumenter.

Les devoirs sur table auront un poids plus important dans la moyenne

11. Arts Appliqués (STD2A)

Au sein de la section STD2A (Sciences et techniques du design et des arts appliqués), qui se subdivise en divers pôles d'apprentissage, un ensemble d'évaluations, chiffrées ou non, sont réalisées tout au long de chaque semestre. A intervalles réguliers, l'évaluation s'assure que le niveau attendu est atteint par l'élève et atteste de la maîtrise des connaissances et compétences inscrites dans les programmes.

L'évaluation relève de l'expertise des professeurs qui apprécient l'acquisition progressive des connaissances et des compétences des élèves tout au long de leur cycle terminal. Pour qu'elle soit juste et équitable, des critères communs sont partagés par l'équipe pédagogique.

Les modalités d'évaluation sont variées : écrits, oraux, devoirs communs, QCM, support papier ou numérique, travaux individuels ou collectifs, devoirs sur table, exposés, travaux de recherches, etc.

Les sujets de ces évaluations sont issus de sources diverses et répondent aux attendus du programme et des objectifs pédagogiques fixés en équipe et par niveau, tout au long du cycle. Ce sont les enseignants qui déterminent quelles évaluations sont à visée certificative et entrent donc dans la constitution de la moyenne semestrielle. Les élèves en sont informés en amont.

Cinq évaluations minimum sont proposées chaque semestre. Elles permettent le calcul d'une moyenne générale la plus représentative possible des compétences acquises par l'élève.

Chaque temps d'évaluation met en œuvre des critères, des compétences et des spécificités disciplinaires variées. Les divers types d'évaluation sont proposés aux élèves tout au long du cycle terminal : évaluations diagnostiques, formatives et sommatives- accompagnées de retours fréquents, explicites et constructifs.

Afin de garantir des moyennes semestrielles et annuelles représentatives du niveau de l'élève, le coefficient des évaluations peut être adapté, selon le type d'évaluation concernée. Aussi, les évaluations peuvent aller de notations sur 5, sur 10 et/ou sur 20 points.

Pour le niveau terminal : trois temps de bacs blancs et un temps d'oraux blancs sont proposés aux élèves et répartis sur l'ensemble des deux semestres du cycle. Ils concernent les épreuves de spécialités (AMD-Analyse et la méthode en design+ CCDMA- Conception et création en Design et métiers d'art) et l'épreuve du grand oral du baccalauréat.

En cas d'absence d'un élève ou de non rendu d'un devoir : l'enseignant propose à l'élève un temps possible de rattrapage (une évaluation dite de « remplacement »), dont il en fixe les modalités. Une moyenne doit nécessairement être construite à partir de notes « représentatives ». Si l'élève est absent à plusieurs évaluations et qu'il ne se rend pas ou ne s'empare pas des sessions de rattrapage proposées, l'enseignant pourra estimer que sa moyenne n'est pas représentative.

12. Arts Plastiques

En classe de première :

8 notes par période seraient nécessaires pour une moyenne crédible qui prenne en compte les différents aspects de la formation. Ces notes correspondant aux deux types de compétences définies par les programmes: pratique et culture artistique.

Le jeu des coefficients permet de rétablir, si nécessaire, un poids équivalent (50 % de la moyenne) entre les deux composantes, pratique et théorique.

Les huit notes correspondent à l'évaluation des aspects suivant des productions des élèves :

Pratiques artistiques :

- documentation et processus préparatoire (esquisses, croquis, études préparatoires)
- Réalisation : finalisation et qualités artistiques des créations abouties.
- Clarté et cohérence du discours oral et/ou écrit (depuis la conception jusqu'à la soutenance finale).

Culture artistique :

- Connaissances factuelles (œuvres, artistes, périodes historico-esthétiques, etc.)
- Analyse d'œuvre et contextualisation historique
- Réflexion et capacité de problématisation à l'écrit.

En classe de terminale :

Au premier semestre :

8 notes par période seraient nécessaires pour une moyenne crédible qui prenne en compte les différents aspects de la formation. Ces notes correspondant aux deux types de compétences définies par les programmes: pratique et culture artistique.

Pratiques artistiques :

- documentation et processus préparatoire (études, dossier documentaire) pour chaque projet engagé.
- Réalisation pratique, finalisation et qualités artistiques de la création aboutie.
- Clarté et cohérence du discours (depuis la conception jusqu'à la soutenance finale).

Culture artistique :

- Connaissances factuelles (œuvres, artistes, périodes historico-esthétiques, etc.)
- Analyse d'œuvre, analyse comparée, contextualisation historique
- Réflexion et capacité de problématisation à l'écrit.

Au second semestre :

Les notes du second semestre sont relatives à la progression du projet artistique de chaque élève pour le baccalauréat et aux compétences attendues pour l'épreuve finale.

13. Humanités, littérature, philosophie

Cet enseignement a la particularité de reposer sur deux disciplines, la Littérature et la Philosophie. Il est ainsi assuré par deux professeurs spécialistes de chaque discipline qui travaillent en concertation.

En classe de Première, dans la mesure où il s'agit de deux enseignements nouveaux, les enseignants commencent par préparer les élèves aux spécificités de ces disciplines : esprit, cheminement et champs de réflexion.

Différentes compétences sont travaillées et évaluées au fil de l'année :

- ! Lecture, analyse, explication et interprétation de textes littéraires ou philosophiques
- ! Ecriture réflexive
- ! Ecriture créative (invention ou appropriation)
- ! Pratiques de l'oral

Les évaluations proposées font l'objet d'une définition claire des critères en amont.

La moyenne semestrielle repose au minimum sur une évaluation chiffrée pour chacune des deux disciplines constituant cet enseignement. En Première comme en Terminale, ces évaluations s'inscrivent dans la préparation des épreuves du baccalauréat : question d'interprétation, essai, grand oral.

14. Mathématiques

Description du projet disciplinaire :

L'objectif de l'équipe de mathématiques est de proposer un projet permettant d'obtenir des moyennes significatives dans le cadre d'évaluations variées.

Aspect quantitatif :

- Nombre minimum de notes qui constitueront la moyenne :

En filières technologique et générale, les moyennes reposeront sur plusieurs notes dont aux moins deux issues d'évaluations sommatives. Ces dernières porteront sur l'ensemble des connaissances que devront maîtriser les élèves à la fin d'un ou plusieurs chapitres.

Différentes situations d'évaluation permettront de construire une moyenne représentative du niveau des élèves :

Les évaluations pourront être de plusieurs types :

- ! Les évaluations formatives
- ! Les évaluations sommatives propres à chaque groupe ou communes
- ! Les devoirs en temps libre
- ! Des TP ou des comptes-rendus de TP
- ! Des évaluations orales
- ! Des travaux de groupe
- ! Des automatismes de calcul, des questions flash

Nature des situations proposées :

Les évaluations formatives ont lieu en cours de séquence d'apprentissage et visent à favoriser un travail régulier des élèves. Elles peuvent prendre par exemple la forme d'interrogations de cours, d'exercices d'application directe du cours, de QCM rapides etc.

Les évaluations sommatives ont lieu en fin de séquence et auront un poids prépondérant dans le calcul de la moyenne trimestrielle.

Les devoirs en temps libre permettent à l'élève d'aborder des situations plus variées et pourront éventuellement contribuer au calcul de la moyenne.

15. Physique Chimie

La moyenne trimestrielle sera constituée de plusieurs notes reposant sur au moins deux évaluations sommatives dont le poids sera prépondérant dans la moyenne.

La moyenne trimestrielle ne sera jugée représentative que si elle constituée au minimum de deux évaluations à fort enjeu sommatif.

Différents types d'évaluations seront proposées dans l'année :

Evaluations sommatives :

Elles pourront mobiliser des capacités de restitutions de connaissances, d'application directe du cours, de raisonnement scientifique et certaines compétences expérimentales (analyser, valider, communiquer).

Evaluations formatives :

Possibilité d'une évaluation orale dans l'année (correction d'exercice, présentation de résultats...) avec vocabulaire, syntaxe et construction du raisonnement.

Et/ou

Évaluation axée sur des capacités expérimentales préparation d'un principe d'expérience, et/ou respect d'un protocole expérimental, et/ou présentation d'un compte rendu.

Et/ou

Evaluations de type « restitution de connaissances » (Interrogations de cours, Questions à choix multiples, fiches résumé).

Pour l'enseignement de spécialité en Première et terminale, des exercices de type BNS (Banque nationale de sujets) seront privilégiés pour constituer des évaluations sommatives ayant un poids prépondérant dans la moyenne.

16. Musique

Description du projet disciplinaire :

Les apprentissages et les différents types d'évaluations visent à situer chaque élève au regard des objectifs structurant le programme d'enseignement. Ceux-ci sont organisés en trois ensembles de compétences :

- Concernant **la pratique vocale et instrumentale**
- Concernant **l'écoute et la culture musicales**
- Concernant **la méthodologie et la recherche documentaire**

Nombre minimum de notes qui constitueront la moyenne : 3 évaluations notées (diagnostiques, formatives, sommatives)

Situations d'évaluation :

Pratiques vocales ou instrumentales (tous niveaux) : Réalisation de projets musicaux de création (arrangement, pastiche, improvisations, création, etc) mobilisant toute la classe ou des petits groupes. Réalisation de projets musicaux d'interprétation mobilisant toute la classe ou des petits groupes.

Ecoute et analyse d'œuvres ou extraits d'œuvres :

En classe de seconde (option) :

- Maîtrise du vocabulaire technique particulièrement utilisé ; notions nouvelles exploitées, nouvelles connaissances techniques découvertes (outil, langage, etc).
- Analyse auditive des œuvres, repères chronologiques.
- Maîtrise de l'oralité : échanger, partager, argumenter et débattre.

En classe de première EDS :

- Analyse auditive des œuvres

En classe de 1^{ère} et Terminale EDS :

- Travail et réflexion à partir d'exercices écrits s'inspirant de ceux de l'épreuve terminale.
- Recherches en ligne par l'écoute grâce aux sites de streaming au bénéfice du traitement d'une problématique.

- Réalisation de synthèses à l'écrit mobilisant les termes d'un argumentaire sur les problématiques étudiées.
- Présentations argumentées de la critique d'une œuvre, d'une création ou d'une interprétation en identifiant les éléments de toutes natures qui y contribuent et en tirant parti de sa connaissance des contextes artistiques, esthétiques, historiques de l'époque correspondante.

En classe de terminale :

- Approfondissement de l'analyse à l'aide des partitions et d'autres représentations graphiques, première approche des conceptions théoriques de la musique adossée conjointement à l'écoute et à la partition, et développement d'un vocabulaire spécifique.
- Etude de cas relevant de la sociologie et de l'économie de la musique, informations sur les métiers liés à l'économie de la musique, du spectacle vivant à la diffusion.

17. Numérique Sciences informatiques (NSI)

Description du projet disciplinaire :

Le projet d'évaluation s'attache à évaluer trois familles de compétences variées

- ❖ Les six grandes compétences NSI spécifiques à la spécialité:
 - analyser et modéliser un problème ;
 - décomposer un problème en sous-problèmes ;
 - concevoir des solutions algorithmiques ;
 - mobiliser les concepts et les technologies ;
 - traduire un algorithme dans un langage de programmation ;
 - développer des capacités d'abstraction et de généralisation.
- ❖ Des compétences transversales:
 - travailler en équipe
 - s'exprimer oralement de façon claire et synthétique.

La moyenne pourra être constituée de trois notes au minimum par semestre.

Les différents types d'évaluations seront :

- Evaluation sommatives de fin de chapitre de leçons de fin de chapitre portant essentiellement sur les connaissances théoriques et sur les capacités attendues qui sont précisées pour chaque chapitre.
- Evaluation dans le cadre de mini-projet : revue de projet, restitution du projet à l'écrit ou à l'oral.

18. Sciences économie et sociales

Protocole d'évaluation en Sciences Economiques et Sociales (SES) :

Niveau seconde :, deux évaluations sommatives de 1 heure par trimestre mêlant savoirs et savoir-faire et éventuellement une note évaluant l'oral pourront être proposées (contrainte liée à l'horaire restreint)

Niveau première: Enseignement de spécialité

Cinq évaluations de deux heures par semestre (questions de connaissances et application de savoir-faire) pourront être proposées. Au semestre 2, un devoir type BAC (4 heures) pourra être proposé.-

Niveau terminale: Enseignement de spécialité

Le nombre d'évaluations variera en fonction des semestres.

Semestre 1 : Quatre évaluations de deux heures et une dissertation de 4 heures.

Semestre 2 : Un « bac blanc » de 4h et trois évaluations de 2h de type bac.

19. Sciences de la Vie et de la Terre

Description du projet disciplinaire :

L'objectif est de faire progresser et d'évaluer les élèves dans le domaine des connaissances propres à la discipline, mais aussi de diverses capacités expérimentales (démarche de résolution, utilisation d'outils expérimentaux, logiciels dédiés...) et transversales (oral, outils numériques...)

Aspect quantitatif :

Pour les niveaux de classe évalués par trimestre : la moyenne sera représentative si elle provient d'un nombre minimum de 2 notes correspondant à une évaluation sommative et d'une note plus orientée sur les capacités expérimentales.

Pour les niveaux évalués en semestre, ce sera au minimum 3 notes d'évaluations sommatives qui seront considérées comme représentatives.

Dans la mesure du possible, toute absence à une évaluation sommative sera rattrapée ou compensée par une autre évaluation importante.

Aspect qualitatif :

Situations d'évaluation qui permettront de construire une moyenne représentative du niveau des élèves, que ce soit dans les niveaux évalués en trimestre ou semestre:

- Pour les évaluations sommatives : (de 1h-2h) en seconde et enseignement scientifique, 2h en première et terminale spécialité (fortement coefficientées).
Contenu : mise en œuvre de capacités de restitutions de connaissances, d'application directe du cours, de raisonnement scientifique. En terminale, ces évaluations seront calquées sur chacun des deux types d'exercice de l'épreuve finale. Evaluations annoncées à l'avance.
- Au moins une évaluation (coefficient moindre) axée sur des capacités expérimentales : préparation d'un principe d'expérience, et/ou respect d'un protocole expérimental, présentation d'un compte rendu...

et/ou

Une évaluation rapide de connaissances / application directe du cours, QCM ...

et/ou

Une évaluation orale (correction d'exercice, présentation de résultats, résumé du cours précédent, exposé...) avec vocabulaire scientifique correctement utilisé, syntaxe et construction du raisonnement évalués

Ces différentes évaluations pourront éventuellement se faire en binômes ou groupe

Conclusion et points de force du projet : Le contenu et les modalités d'évaluations feront la part belle à l'autonomie de l'élève et la maîtrise de diverses compétences expérimentales. Ce protocole correspond aux pratiques que nous exerçons déjà tout en essayant d'être plus rigoureux sur l'équilibre entre les différents types d'évaluation.

20. Langues et cultures de l'antiquité (LCA) – option facultative

Les champs de compétences évalués au fil de l'année sont variés :

Acquisition d'une culture littéraire, historique, anthropologique et artistique ;

Capacité à lire, traduire et interpréter les textes, grâce aux connaissances linguistiques ;

Capacité à mettre en résonance monde artistique et monde contemporain.

Les évaluations orales ou écrites peuvent prendre diverses formes :

- Des contrôles de connaissances qui peuvent porter sur la langue (vocabulaire, grammaire...) ou sur la culture ;
- Des travaux personnels de recherche ou d'investigation (portfolio par exemple) ;
- Au minimum une évaluation sommative par semestre (poids prépondérant dans la moyenne).